

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE
DE GESTION DES CINEMAS ET DES SALLES COMMUNALES
EXERCICE 2018**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, le principe de création d'un budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales a été adopté, conformément aux préconisations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi, les statuts de ce budget annexe à caractère industriel et commercial, ont été adoptés. De même, les membres de son conseil d'exploitation ont été désignés et le principe de transférer le personnel, l'actif et l'ensemble des contrats et conventions afférents au fonctionnement de ce budget qui émargeaient jusqu'à lors sur le budget principal Commune, a été adopté.

➔ Par ailleurs, suivant la réglementation des budgets à caractère industriel et commercial, ce budget annexe est tenu hors taxe, assujetti à la TVA, à la CFE, à la CVAE et à l'impôt sur les sociétés.

Il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le Budget Primitif 2018 de Gestion des Cinémas et des Salles Communales, étant précisé que conformément à la loi d'orientations du 6 février 1992, un Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 14 novembre 2017 sur la base d'un rapport élaboré par Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe),

Le budget 2018 de Gestion des Cinémas et des Salles Communales s'élève cette année, toutes sections confondues, à **945.750 €**, dont **760.800 €** au titre de la section de fonctionnement et **184.950 €** en section d'investissement.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A/ Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe d'une valeur de **760.800 €** concernant la gestion des cinémas « Renaissance » et « Star » et des salles communales Jean-Despas, Louis-Blanc et le lavoir Vasserot, sont constituées par :

- Charges générales (dont 18.000 € de remboursement de frais de gestion au budget de la Commune) 213.350 €
- Frais de personnel (dont 11.000 € de remboursement de frais de personnel au budget de la Commune) 353.500 €
- Dépenses diverses (droits de diffusion...)..... 3.000 €
- Remboursements divers et titres annulés 6.000 €
- Dotations aux amortissements 184.950 €
- 760.800 €**

B/ Recettes :

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par:

- L'encaissement des droits d'entrées au cinéma et les produits dérivés pour une valeur de **89.600 €**
- Les locations des salles Jean-Despas, Louis-Blanc, la Renaissance et le lavoir Vasserot pour une valeur de **54.000 €**
- Les produits de gestion courante constitués par la part des chèques déjeuners acquittée par les agents pour une valeur de **3.500 €**
- Le montant des amortissements des subventions d'équipement s'établit pour sa part à **83.700 €** (dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement)

Aussi, pour équilibrer ce budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales, le budget principal de la Commune devra impérativement verser une subvention d'équilibre de **530.000 €**.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses :

- Acquisition de divers matériels pour les cinémas et les salles communales..... **17.000 €**

- Travaux divers d'une valeur de **84.250 €**
dont :
 - Salle Jean-Despas : **50.000 €**
 - cinéma Star : **5.000 €**
 - cinéma Renaissance : **29.250 €**
 - Amortissement des subventions **83.700 €**
- Total : 184.950 €**

B/ Recettes :

Elles sont constituées par :

- Les amortissements sur travaux et acquisitions antérieurs **184.950 €**
- Total : 184.950 €**

CONCLUSION :

Pour sa troisième année d'activité, ce budget annexe ne comporte toujours pas de remboursement d'annuités d'emprunts (intérêts + capital), mais affiche un déficit d'exploitation de **530.000 €**.

Une délibération spécifique d'attribution d'une subvention d'équilibre sera donc nécessaire.

Il vous est proposé,

Après avoir examiné chapitre par chapitre la section de fonctionnement et par opération la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

Après en avoir délibéré,

Vu le conseil d'exploitation de Gestion des Cinémas et des Salles Communales du 20 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 06 DECEMBRE 2017,

1. **D'ADOPTER** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **D'ARRETER** le Budget Primitif 2018 du budget annexe de Gestion des Cinémas et des Salles Communales dont la balance s'établit comme suit :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement 760.800 €
 - Dépenses et recettes d'investissement 184.950 €

945.750 €
3. **DE PRECISER** que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement est votée par opération.